

## Procès-verbal N°32 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	09/04/26
À :	10H Dématérialisée
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GECO, Martine JOLY, Mrs Léonard INNIANTONI, Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Louis DELFIEU
Absents excusés :	
Assiste à la Réunion :	

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).**

### Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 31 du 02/04

### Rappel

**Concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI**, Dans Footclubs : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Concernant l'utilisation de la FMI, **le résultat de l'équipe qui a remporté les défis doit être noté sur la feuille FMI dans la partie "observation"**.

Beaucoup de clubs ne le font pas : **ATTENTION au moment des classements.**

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

### Défis Technique ( à télécharger dans documents / compétitions )

- **Défis 3em Trimestre « 1C1 Gardien » 14-21 Mars / 11-18 Avril ( D2-D3-D4 )**

### Catégorie U12/U13

#### Le point clé est dans l'article 81 – alinéa 4 :

« toute équipe déclarant forfait dans l'une des deux dernières journées d'un championnat sera déclarée forfait général »

#### ☒ **Concrètement pour les U13 :**

☒ **Un forfait sur les 2 dernières journées**

→ = **forfait général automatique** (sauf cas de force majeure validé par la commission)

☒ Et donc ça entraîne derrière :

☒ classement dernier

☒ retrait de la compétition

☒ sanctions sportives + financière

☒ **Conséquence importante (article 82) :**

☒ Si ce forfait général intervient sur ces 2 dernières journées :

→ l'équipe peut être **rétrogradée de deux divisions**

## Catégorie U13 à 11

Pour votre information :

**Défis 3<sup>e</sup> Trimestre : Uniquement U13 à 11 et U12/U13 D1 / U12 ESPOIR et U12 D1**

(Fiche à télécharger dans documents / compétitions)

## Catégorie U12

**La finale du Challenge Jean-Pierre Roux se déroulera sur les installations de Uchaud le Samedi 18 Avril de 08h30 à 17h30.**

Les équipes qualifiées pour la finale du Challenge Jean-Pierre Roux sur les Installations de Uchaud qui aura lieu le Samedi 18 Avril de 8h30 à 17h30 :

- Nîmes Lasallien
- FC Chusclan Laudun L'Ardoise
- Academie Univers
- Stade Beaucairois FC
- AS Rousson
- Alès Olympique
- Nîmes Olympique
- FC Langlade

**Une réunion en visioconférence sera organisée le lundi 13 avril à 19h00.**

**Lien visio envoyé sur boîte officiel des clubs qualifiés.**

- Point sur le règlement
- Tirage des premiers matchs

La Présence du responsable de l'équipe qualifiée **est obligatoire.**

Un jeu de maillot sera offert par le District Gard-Lozère.

## Catégorie U10 à U10/U11

### **1. Forfait Simple**

U10/U11 PI 21 Vergeze du 11/04 Forfait : 30€

## Catégorie U6 à U8/U9

### **1. Forfait Simple**

U6/U7 PI 9 Val de Ceze du 11/04 Forfait : 30€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président**  
Didier CASANADA

**La Secrétaire de Séance**  
Nadine GRECO

